AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

****

N° 66.2020

Nombre de membres :
Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Qui ont pris part à la délibération : 28 Pour : 28 Contre : 0

Date de la convocation : 2 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le deux juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : M. ANDRE. Mmes ARMENGAUD. BALAGUE. M. BECHENY. Mmes CHALLAL. CHALLET. CLAIREFOND. M. DEBUISSER. Mme DENES. MM. DUBLIN. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. IGOUNET. JAMMES. MANERO. Mmes MERLE-JOSE. PONS. MM. TALBOT. THOMAS. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY. Mme VIGNE.
Pouvoirs : Mme ANDREU à Mme DENES. Mme FABREGAS à M. JAMMES. M. MUSARD à M. ANDRE. Mme OVADIA à Mme PONS. M. RAFAZINE à Mme ARMENGAUD
Absents excusés : Mmes ANDREU. FABREGAS. OVADIA. MM. MUSARD. RAFAZINE.FRIGOUL.
Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Le sénat est composé de 348 sénateurs. Ils sont élus par les élus locaux et les parlementaires en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans. Le dimanche 27 septembre prochain aura lieu l'élection de la moitié des sénateurs, dont ceux de la Haute-Garonne.

Il faut donc procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales.

L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes FOISSAC Thérèse, ARMENGAUD Roseline, TOULY Hélène, CHALLAL Lylia. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-2,
Vu le Code électoral, et notamment les articles L. 284, L.286, L. 289, R.25-1, R.137 et suivants,
Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
Vu la circulaire préfectorale NOR INTA2015957J en date du 30 juin 2020,
Vu la population municipale en vigueur au 1er janvier 2020 de 8 408 habitants,

Les listes déposées et enregistrées :

La liste « Aucamville, agissons pour demain » est composée par

1. M. ANDRE Gérard, titulaire
2. Mme VIGNE Valérie, titulaire
3. M. IGOUNET Fabrice, titulaire
4. Mme ARMENGAUD Roseline, titulaire
5. M. DEBUISSER Bertrand, titulaire
6. Mme CLAIREFOND Marie, titulaire
7. M. FERRARI Patrick, titulaire
8. Mme BALAGUÉ Annette, titulaire
9. M. TOURNIER Nicolas, titulaire
10. Mme MERLE-JOSE Christine, titulaire
11. M. MANERO Félix, titulaire
12. Mme PONS Monique, titulaire
13. M. RAFAZINE Thierry, titulaire
14. Mme CHALLAL Lylia, titulaire
15. M. DUBLIN Patrick, titulaire
16. Mme DENES Nelly, suppléant
17. M. JAMMES Jean-Pierre, suppléant
18. Mme FABREGAS Véronique, suppléant
19. M. VALMY Jean-Charles, suppléant
20. Mme ANDREU Caroline, suppléant

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 28
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 28

A obtenu :

- liste « Aucamville, agissons pour demain » : 28 voix

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste « Aucamville, agissons pour demain » : 20 sièges dont 15 titulaires et 5 suppléants

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20200710-10072020_66-DE
Reçu le 17/07/2020
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=0002 21310022500019,OU=MAIRIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=#0C144E545246522D323133313030323235303030303139,O=MAIRIE D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALBAN CEDEX,C=FR
16/07/2020